

# Conseil Municipal du 15 juillet 2025 à 20h00

## Procès-Verbal

**Présents** : S. ABONNEAU, G. BARLIER, R. BEGUE, A. FESSLER, J. GASTON, J. LAMBOLEY, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

**Excusés** : D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A FENDELEUR, F. FLORI F. LAMBALOT.

**Absents** : S. HUMBERT, S. PEQUIGNET

**Assistait** : Mme Virginie GUILLAUME

**Secrétaire de séance** : Virginie SCHAAF

<p>Délibération n°44/2025</p>	<p><b>1. Désignation secrétaire de séance</b> : Madame Virginie SCHAAF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p>
<p>Délibération n°45/2025</p>	<p><b>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente</b> : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE explique aux élus que les travaux de voirie, fait par l'entreprise EUROVIA, avancent bien et que les enrobés seront posés au 1<sup>er</sup> août. Les travaux de signalisation vont bientôt débiter.</p>
<p>Délibération n°46/2025</p>	<p><b>3. Appel d'offre – Phase 2 : logement Les Tilleuls</b> : Monsieur le Maire précise que seules les entreprises, qui ont visité au préalable le site, ont pu répondre à l'appel d'offre. Il précise également que le système de chauffage a été modifié par rapport au descriptif initial pour être encore plus performant. Les travaux débiteront début septembre.</p> <p>Concernant la vente des bâtiments à la CCVS, une estimation a été demandée aux services des domaines. Le diagnostic amiante dans les bâtiments est en cours.</p> <p>Il présente au Conseil Municipal la proposition provisoire de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ancien site des paralysés de France – Phase 2 logements les Tilleuls.</p> <p>Il précise que le montant estimatif des travaux est de 750 000 € HT (soit 60 000 € en moins de l'estimation initiale). Le lot 13 - serrurerie – est infructueux et le lot 16 – VRD, aménagement extérieur est en attente suite à l'achat par la CCVS de 2 bâtiments sur le site APF. Ces 2 lots seront relancés en procédure simplifiée.</p> <p>Propositions + prestations supplémentaires retenues, hors taxes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gros œuvre : 63 786, 12 €</li> <li>- Echafaudages : 6 940, 60 €</li> <li>- Zinguerie : 47 886, 13 €</li> <li>- Menuiseries extérieures PVC – Porte alu vitrée : 33 928, 97 €</li> <li>- Volets roulants aluminium : 14 307, 13 €</li> <li>- Isolation extérieure – enduit : 78 439, 52 €</li> <li>- Electricité : 64 492, 31 €</li> <li>- Chauffage ventilation : 91 864, 58 €</li> <li>- Plomberie – sanitaire : 48 920, 10 €</li> </ul>

- Cloisons isolation plafonds : 85 729 €
- Carrelage – faïence : 16 307, 80 €
- Menuiserie intérieur Bois : 36 508, 51 €
- Serrurerie : Infructueux
- Peinture intérieure : 48 006 €
- Revêtements de sols souples : 21 318 €
- VRD Aménagement extérieur : en attente

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Approuve la proposition provisoire de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ancien site des paralysés de France – Phase 2 logements les Tilleuls, pour un montant estimatif de 750 000 € HT et autorise le Maire à signer les documents ayant trait à ce dossier.

**4. Emprunt phase 2 – Logements Les Tilleuls :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer le réaménagement des logements dans le bâtiment des Tilleuls, il est opportun de recourir à un emprunt de 400000€.

Monsieur le Maire précise que 4 établissements bancaires ont été consultés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à consulter les banques pour recourir à un emprunt de 400000 € pour financer les logements Les Tilleuls – phase 2.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents référant à ce dossier.
- Décide d'inscrire au budget primitif 2025 – section recettes d'investissement - compte 16, article 1641, le montant de 400 000 € correspondant au financement des logements - Phase 2 : Les Tilleuls.

**9. Informations diverses :**

Brocante : le 31 août 2025, organisée par le Comité des Fêtes.

Journée Citoyenne : 6 septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17.

La Secrétaire de séance,

Virginie SCHAAF.



Le Maire,

  
Alain FESSLER.

